

Délibération N°2024-032-BC

Date de convocation : 25 juin 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

Equipôle Georges TIGREAT - Acquisition de terrain

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois de juillet à 11 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents
Mme CLAISSE Laurence
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme HENAFF Marie Claire

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre du développement de l'activité de l'Equipôle Georges TIGREAT situé à Plougourvest, à travers notamment l'accueil des utilisateurs lors des différentes manifestations organisées, il est proposé d'acquérir auprès de M. Benoît JEZEQUEL une parcelle classée en zone agricole située dans le prolongement immédiat du site :

Parcelle concernée	Vendeur	Surface totale	Prix au m ²
Parcelle C-255 à Plougourvest	M. Benoît JEZEQUEL	13 090 m ²	5,00 €/m ² soit un total de 65 450 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire pour réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de se porter acquéreur de cette parcelle dans le cadre du développement de l'activité de l'Equipôle ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Décide l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle cadastrée C-255 à Plougourvest d'une surface totale de 13 090 m², appartenant à M. Benoît JEZEQUEL, au prix de 65.450 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.**
- **Décide que l'ensemble des frais divers liés à l'acquisition de ces parcelles seront à la charge de la CCPL.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 04 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.



Le Président,
Henri BILLON.



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 029-242900751-20240704-2024_032_BC-DE

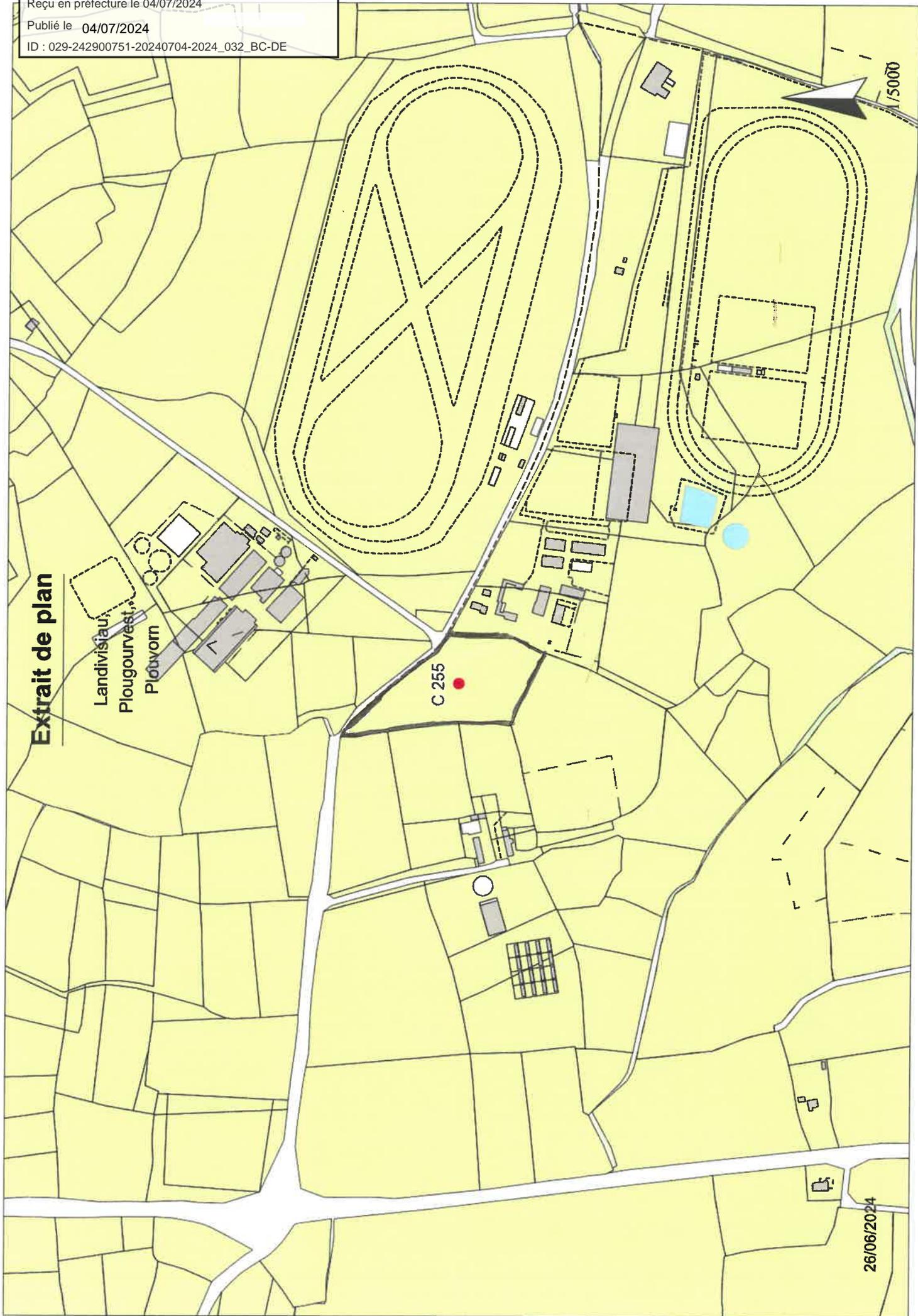
Extrait de plan

Landivisau,
Plougourvest,
Plouvorn

C 255

26/06/2024

1/5000



Extrait de plan

1119

Plougourvest,
Plouvorn

1120

Vole Vole communale n°20 n°20

C 255

255

1/1500

26/06/2024

